

COMMUNE  
DE

SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

73220

*Arrêté n° 2025-019*

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 073-217302728-20250902-A2025\_019-AR



# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Arrêté de mise à enquête publique portant sur l'abrogation de la carte communale et l'élaboration du PLU

**Le maire,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L. 123-18 et R.123-1 à R. 123-27 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article L. 153-19 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article L.163-3

**Vu** la carte communale approuvée en date du 07 mars 2019

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2023-031 du 13 juin 2023 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis ;

**Vu** la délibération du 20 septembre 2024 fixant les modalités de la concertation ;

**Vu** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal, le 28 février 2025 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2025-015, du 23 mai 2025 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

**Vu** la notification du projet d'élaboration du PLU à l'Autorité Environnementale dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale ;

**Vu** la notification du projet d'élaboration du PLU aux personnes publiques associées ;

**Vu** la décision numéro E25000136/38 du président du tribunal administratif de GRENOBLE, en date du 25 juin 2025 désignant Monsieur Gérard HOVELAQUE en tant que commissaire enquêteur titulaire et Madame Alexandra VALETON en tant que commissaire enquêtrice suppléante ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

**Vu** la commune de Saint-Pierre de Belleville en tant qu'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique, et après concertation avec le commissaire enquêteur ;

*Arrête*

#### **Article premier Date et objet de l'enquête**

Il sera procédé, du 06 octobre 2025 14h30 au 7 novembre 2025 12h, à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ainsi que sur l'abrogation de la carte communale actuellement en vigueur, sous la responsabilité de Madame le maire, à qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

#### **Article 2 Désignation du commissaire enquêteur**

Par décision n°E25000136/38 en date du 25 juin 2025, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gérard HOVELAQUE en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Madame Alexandra VALETON en tant que commissaire enquêtrice suppléante.



### **Article 3 Constitution et consultation du dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- 1° La délibération du conseil municipal n°2025-015 du 23 mai 2025 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- 2° Le bilan de la concertation ;
- 3° Le projet de plan local d'urbanisme, comprenant :
  - un rapport de présentation
  - un projet d'aménagement et de développement durables,
  - des orientations d'aménagement et de programmation,
  - un règlement écrit et des documents graphiques,
  - des annexes.
- 4° Les avis émis par les personnes publiques associées ;
- 5° L'avis de l'autorité environnementale ;
- 6° L'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune : **www.saintpierredelleville.fr**. Ainsi qu'en mairie : **35 route de la Corbière 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE** aux jours et heures d'ouverture les lundis de 14 heures à 17 heures 30 et les vendredis de 10 heures à 12 heures.

### **Article 4 Recueil des observations du public**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera déposé à la mairie, du lundi 6 octobre 2025 14h30 au vendredi 7 novembre 2025 inclus 12h afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture les lundis de 14 heures à 17 heures 30 et les vendredis de 10 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Gérard HOVELAQUE le commissaire-enquêteur à la **Mairie 35 route de la Corbière 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**, ou par mail à l'adresse **mairie@saintpierredelleville.fr** en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme de la Commune de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE » et à l'attention du commissaire-enquêteur.

### **Article 5 Permanence du commissaire enquêteur**

Monsieur Gérard HOVELAQUE sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie 35 route de la Corbière 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE :

- le **lundi 6 octobre 2025 de 14h30 à 17h30**,
- le **vendredi 31 octobre 2025 de 09h à 12h**,
- le **vendredi 7 novembre 2025 de 09h à 12h**,

### **Article 6 Mesures de publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit le 21 septembre 2025 au plus tard, et sera rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, soit entre le 06 octobre 2025 et le 13 octobre 2025 dans deux journaux diffusés à l'ensemble du département.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie 35 route de la Corbière 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ainsi qu'à l'Église 1851 route des Teppiots 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE et à la salle des fêtes 46 route de la Corbière 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE et sur le site internet [www.saintpierredelleville.fr](http://www.saintpierredelleville.fr).

### **Article 7 Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusion du commissaire enquêteur**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Dans un délai d'un mois à la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 073-217302728-20250902-A2025\_019-AR

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de Saint Pierre de Belleville SAINT PIERRE DE BELLEVILLE et sur le site internet de la commune

[www.saintpierredelleville.fr](http://www.saintpierredelleville.fr). Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera communiquée par Madame le Maire au préfet.

#### **Article 8 Abrogation de la carte communale et approbation du projet d'élaboration du PLU**

Au terme de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal en vue de son approbation. Parallèlement il sera procédé à l'abrogation de la carte communale.

#### **Article 14 Exécution du présent arrêté**

Le présent arrêté sera notifié au préfet et affiché pendant un mois en mairie.

Il sera, en outre, téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme.

Pour copie conforme,  
St Pierre de Belleville, le 02 septembre 2025  
Le Maire,  
Christine BOUCLIER BEAUCHET.

